MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 octobre 2015

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Gilles Trouillet –Jocelyne Hallu-Hervé Brunel -David Cresson- Catherine Gimaret – Christophe Carton –Eliane Avot- Nadège Denizart - Christian Loir - Rémi Lejop – Vincent Bonenfant – Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations Marie-José Pont à Jocelyne Hallu

Secrétaire de séance : David Cresson

Compte rendu de la réunion du 11 septembre 2015 adopté à l'unanimité.

Rapport du service assainissement 2014

Monsieur le Maire, assisté par Monsieur Samuel Kieffer de la société Lyonnaise des Eaux, présente le rapport du service d'assainissement 2014 au conseil municipal.

Il résulte de ce rapport qu'il serait nécessaire d'établir un contrôle annuel des branchements des particuliers par secteur pour vérifier l'existence éventuelle de rejets d'eaux parasites (eaux pluviales) dans le réseau. A voir également, l'état des tampons.

Remplacement d'un aérotherme de la salle polyvalente

Le conseil municipal, à l'unanimité, vu les devis établis par différentes entreprises pour le remplacement d'un aérotherme de la salle polyvalente, décide d'étudier un autre système de chauffage et de faire faire des études à ce sujet.

Remplacement chaudière logement 3bis rue de la mairie

Le conseil municipal, vu les devis établis pour le remplacement de la chaudière du logement 3bis rue de la mairie, soit :

-Entreprise BLM :

3000.00 € TTC (chaudière BAXI LUNA)

-Entreprise RSC VISERY :

3083.35€ TTC (chaudière CHAPPEE)

-Entreprise TESTE :

3893.89€ TTC (chaudière CHAPPEE) 4089.43€ TTC (chaudière DE DIETRICH)

Décide, à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise BLM qui est la moins disante.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer le devis correspondant.

Indemnisation pour passage des canalisations d'eaux usées en terrain privé

Le conseil municipal :

- Vu la délibération 201440 en date du 06 juin 2014, concernant la proposition d'indemnisation à Monsieur Gérard CAILLE, pour le passage de canalisations d'eaux usées pour les parcelles cadastrées C1464, C1465 et C786, comme suit :
 - -Une indemnisation de 300 m2 au prix de 9.15 € et de 220 m2 au prix fixé par le service des Domaines, soit 0.80 €, ladite indemnité étant assortie des intérêts au taux légal à compter de 1991.
 - -L'établissement d'un acte notarié constatant de façon officielle la régularisation.
 - -La prise en charge par la commune de Ville des frais de géomètre et des frais notariés.
- Vu la demande orale de Monsieur Gérard CAILLE, de prise en charge par la commune de Ville, des frais d'avocats qu'il a engagés;

Décide, à l'unanimité, de rajouter aux indemnisations et prises en charge énoncées dans la délibération 201440 du 06 juin 2014, les frais d'avocats engagés par Monsieur Gérard CAILLE.

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer les conventions et actes qui en résulteront.

Délibération prise pour opposition au projet de fusion des syndicats d'électricité de l'Oise

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier émanant du Président du Syndicat Force Energies lequel informe les communes adhérentes qu'un projet de fusion des trois syndicats d'électricité de l'Oise (Force Energies, SEZEO et SE 60) a été mis à l'ordre du jour de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 12 octobre 2015. Il a invité les maires à se positionner contre ce projet de fusion et leur a proposé de l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Le Président du Syndicat Force Energies rappelle que :

- La création d'un syndicat unique conduirait inexorablement à un éloignement des centres de décision alors même que les réseaux basse tension constituent la colonne vertébrale indispensable au bon fonctionnement et développement d'une commune;
- De plus, la constitution d'un syndicat unique conduirait à des investissements conséquents sur la zone dont les réseaux sont actuellement les moins performants, au détriment des communes, syndicats et gestionnaires de réseaux qui ont entretenu leurs réseaux depuis de nombreuses années;
- Un syndicat unique impliquerait également un coefficient de TCCFE unique or aujourd'hui,
 FORCE ENERGIES a adopté un coefficient à 6 pendant que le SE60 est à 8,5. Cette fusion entraînerait donc une hausse du coût de l'électricité pour les usagers.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal s'opposent au projet de fusion des syndicats d'électricité dans l'Oise

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Suite au courrier de Monsieur le Préfet de l'Oise, en date du 12 octobre 2015 concernant la proposition n° 25 relative à la fusion du syndicat interscolaire de Ville –Suzoy-Passel avec celui du SIVOM de Cannectancourt, Evricourt, Thiescourt,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant que ces deux syndicats n'ont pas les mêmes compétences (le syndicat interscolaire de Ville –Suzoy-Passel n'a pas la compétence cantine, périscolaire et NAP, celleci incombant à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais).
- Considérant que les deux syndicats n'appartiennent ni à la même communauté de communes ni à la même trésorerie.
- Considérant que cette fusion nuirait au bien-être des enfants notamment en raison d'un trajet en bus plus long au regard de la distance des différentes écoles du secteur fusionné.

Décide de s'opposer à la fusion de ces deux syndicats.

<u>Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de partenariat avec le Département de l'Oise et chaque bénéficiaire pour le Pass Permis Citoyen</u>

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental de l'Oise a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass Permis Citoyen ». Le Conseil Départemental accordera une aide de 600€ pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans révolus domiciliés dans l'Oise, passant leur permis de conduire (permis B) pour la première fois, en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la participation de la commune de Ville au dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Décisions modificatives de crédits

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2015 comme suit :

- Article 21318: + 1000.00€ (stores et portes toilettes écoles)
- Article 2188 : + 3000.00€ (chaudière logement rue de la mairie)

Questions diverses

- Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de la boulangerie de Noyon « Les délices de Laurent » pour desservir le village avec un camion de tournée.
 Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.
- Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de l'association « Les Galopins », exprimant ses remerciements pour le soutien financier et moral de la commune. Il informe que grâce à ces diverses manifestations, l'association a pu reverser la somme de 700€ à chacune des 7 classes du regroupement scolaire.

Fait à Ville, le 29 octobre 2015

Le Maire, Philippe BARBILLON

